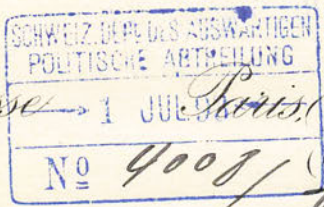


Légation de Suisse en France
1 JUL 1893 (4, rue Cambon) le 29 Juin 1893.
N° 4007 (Prière de rappeler le numéro d'ordre)



32

1) Rép. au ministre
à l'usage de M. de ...
2) Copie de la dép. fin. de la Banque
3) qui a été l'objet de ...
4) en conclusion

N° 26/75

Confidentiel

Monsieur le Conseil fédéral,

Les renseignements sur la décision prise par le Gouvernement des Indes de suspendre le libre monnayage des roupies sont encore, à Paris, tout au moins, quelque peu confus, en sorte que je me borne à Vous transmettre la note ci-jointe de l'Agence Dalziel. Il n'en reste pas moins probable que nous avons été cette semaine les contemporains d'un des faits monétaires les plus graves qui se soient produits depuis la découverte de l'Amérique. L'ouverture de l'Asie à l'or aura nécessairement des conséquences commerciales et sociales dont bien peu d'hommes peuvent actuellement prévoir la portée.

au
Le parlement fédéral
des affaires étrangères
Division politique Berne.



Hier soir chez M^r: Challemel-Lacour, Président
 du Sénat, j'ai rencontré le Gouvernem^t de la
 Banque de France M^r: Magnin qui m'a dit
 quelques mots de la question, et, comme un de
 mes amis, Membre du Conseil de Régence de la
 Banque de France, m'avait prévenu que, la veille,
 les Régents de la Banque s'étaient émus de la
 situation faite à l'Union Indienne par la monnaie
 hindoue, j'ai cru devoir faire aujourd'hui une
 visite à M^r: Magnin.

Le Gouvernem^t de la Banque m'a dit que
 son Conseil tout entier considérait le maintien
 de la loi Thiermann relative à la frappe
 d'argent aux Indes. Mais comme devenu
 entièrement impossible par la suppression du libre
 mariage de la roupie aux Indes, bilanmique.
 Ce sentiment est tellement universel que l'argent
 métal est déjà tombé à 52% de sa valeur
 nominale d'après notre législation, la pièce de 5fr.
 ne vaut plus que 2fr. 55 et on doit s'attendre
 à ce qu'elle tombe à 35% avant la fin de l'année,

c'est-à-dire à ce que la pièce de 5 fr. ne vaille plus
dans quelques mois qu'un franc soit-elle quinze.

Dans ces conditions, M^r Chagnin assure avoir
rencontré chez les Régents de la Banque beaucoup
moins de résistance que par le passé à son désir
permanel de voir ^{ou réviser} ~~diminuer~~ l'Union Latine. Vous
savez qu'à l'encre du dernier alinea de l'article
3^e de la convention monétaire latine de 1885, la
Banque de France est devenue un sort d'Etat
contractant, libre de refuser de recevoir les écus de
l'Union moyennant avoir donné avant le 31
Octobre de chaque année. Il suit de là que l'attitude
de la Banque de France est presque prépondérante.
M^r Chagnin fait observer que les conditions dans
lesquelles le pacte de 1885 est intervenu sont
complètement bouleversées; on a traité alors que
la bourse de l'argent était 18% environ; la Banque
de France a actuellement dans ses caisses pour
232.000.000 d'écus belges, 171.000.000 d'écus
italiens, 7.400.000 d'écus grecs et 3400.000
d'écus suisses; la France a en outre à se préoccuper

de son énorme stock d'écus nationaux. La Suisse,
 a continué de fabriquer, a d'une part le
 privilège de s'être abstenue de frapper des écus
 d'argent depuis la baisse de ce métal, mais elle
 a, d'autre part, le désavantage de posséder dans
 sa circulation deux à trois fois plus d'écus
 étrangers qu'aucun autre Etat de l'Union. Les
 bases de l'acte de 1885 sont donc faussées pour la
 Suisse autant au moins sinon plus que pour la
 France. — De nos jours les industries qui gagnent
 40 ou 50% sont rares et la préoccupation
 résultant de la possibilité de fabriquer dans
 quelque usine espagnole ou américaine de faux
 écus de 5 francs ayant le poids et le titre légal
 devient un véritable cauchemar. La Banque
 de France doit donc se réserver formellement
 la faculté de signaler tout ce qui précède au
 Ministre des Finances, et, si celui-ci ne s'y oppose
 par absolument, de faire usage avant le 31 Octobre
 du droit de dénomination réservé à cet établissement
 par la Convention

Le langage de M^r: Magnin ne m'étonne gu' à
 moitié. Depuis longtemps je sais qu'il désire
 la mort de l'Union latine et que ce sont les
 Régents de la Banque qui l'ont retenu jusqu'ici
 dans cette voie. J'ai des motifs d'admettre,
 à la suite de renseignements venus d'un autre
 côté, qu'aujourd'hui les Régents sont abandonnés
 et que, s'il doit y avoir dénonciation, on désire
 nous voir prendre l'initiative. En d'autres termes,
 la France redoute les conséquences politiques d'une
 dénonciation venant de Paris; on voudrait donc
 rejeter sur nous l'odieux politique de la dénonciation.

Il me paraît utile d'ajouter que la Banque
 de France n'a presque plus de monnaies
divisionnaires italiennes; son stock est tombé à
 11.000 fr. M^r: Magnin m'a dit ce matin que
 le Crédit lyonnais cherchait, à titre de spéculation,
 à se procurer des monnaies divisionnaires italiennes
 autant qu'il en trouvait. Je vous serais obligé de
 vouloir bien communiquer ce renseignement

au Département fédéral des Finances qui
pourrait peut-être, et de préférence par quelque
intermédiaire, offrir tout ou partie de notre
stock de monnaies divisionnaires italiennes
à l'agence générale du Crédit Lyonnais et
réguler ainsi notre circulation d'une dizaine
ou quinze millions.

L'Ambassadeur d'Italie M^r: Rermann que
j'ai rencontré hier soir, m'a invité à se joindre
avec lui ce matin en cabinet, ma famille
étant déjà en Suisse. M^r: Rermann a pris
l'initiative de me dire qu'il était extrêmement
préoccupé de ce qui venait de se passer aux Indes.
Il ne m'a pas caché qu'il craignait beaucoup
de voir se renforcer, au-delà des forces de résistance
de l'Italie, le parti qui, en France, sévit la
rupture de l'Union latine, c'est-à-dire du
dernier lien qui n'aût pas encore été rompu et
désigné entre Paris et le Quirinal.
L'Ambassadeur s'est répandu en lamentations

sur la maladresse de ses ennemis intimes
Luzzatti et Mena qui ont eu la faiblesse
D'admettre la clause de liquidation et la
responsabilité de chaque Etat pour ses émis
d'argent en 1885 — Je suppose que M^r Rermann
a déjà eu connaissance des opinions personnelles de
M^r Magnin, avec lequel je sais qu'il a eu de
nombreux entretiens depuis un mois, pour obtenir
de la manœuvre divisionnaire. Je crois que mon ami
Rermann, dont la santé est très compromise,
a trop laissé voir ici les besoins d'argent de l'Italie;
peut-être aussi ces besoins de paiement de ce que le
Public sait.

En Vous priant de porter le présent rapport
la connaissance du Département fédéral des Finances
et de continuer à me faire part des rapports que vos
Légations à Londres et à Washington rendent dans
le cas de vous transmettre sur les mêmes points
aux Indes et sur leur contre coup aux Etats-Unis,
j'ai l'honneur de Vous renouveler, Monsieur le

Conseiller fédéral, les assurances de ma
haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur.

dardy